



Division des
Personnels
Enseignants du 1^{er}
degré

Bureau des actes
collectifs- DPE 2

Référence :
Mouvement 2016
Demande de priorité
médicale et/ ou
sociale

Dossier suivi par
Monique VEAUGIER
Téléphone
04 91 99 67 52

Fax
04 91 99 67 81
Mél.

ce.dp13dp2@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture Public :

Le Directeur académique des services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les Enseignants du 1^{er} degré

S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés de circonscription

Marseille, le 9 novembre 2015

**OBJET : Participation au mouvement départemental 2016
Demande de priorité médicale et/ou sociale**

Références : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement départemental 2016, les enseignants du 1^{er} degré peuvent solliciter une demande de priorité médicale et/ou sociale.

Pour la première année, une priorité sociale pourra être accordée dès la première phase du mouvement.

Les personnels concernés, doivent se faire connaître, en adressant l'imprimé joint en annexe, au service du mouvement D.P.E 2. Ce document permettra d'enregistrer votre demande, et d'assurer son suivi.

Parallèlement, un dossier **sous pli confidentiel** devra être adressé au médecin de prévention et/ou à l'assistante sociale, accompagné des pièces nécessaires (voir imprimé joint). Il est possible de demander une priorité médicale et une priorité sociale. Dans ce cas, fournir les 2 plis confidentiels.

Important : notez bien sur la ou les enveloppes votre nom et prénom, ainsi la personne concernée (médecin de prévention ou assistante sociale)

La date limite de réception des dossiers est fixée au **18 mars 2016**. Aucune demande ne sera examinée après cette date.

Un groupe de travail en présence des représentants des personnels se tiendra le **jeudi 24 mars 2016**.

A l'issue de cette réunion, une notification sera adressée par le biais de votre messagerie professionnelle, et sous couvert de votre IEN. Il vous appartiendra ensuite de formuler des vœux à l'ouverture du serveur sur SIAM. Une bonification vous sera éventuellement attribuée

Pour le directeur académique
Le Secrétaire Général

signé

Vincent LASSALLE